

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 11 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 11 octobre 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Flavien DELÉTRE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221017-22_04934-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Absents excusés : Godwill BABALAO et Angélique MOUROCCQ

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 1-1-5
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/103 – Résiliation lot n°3 - Travaux de rénovation du gymnase Gossart

Vu l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriale,

Vu le code de la commande publique,

Par délibération n° DEL 2021/99 en date du 22 juillet 2020, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour retenir les entreprises attributaires des 9 lots dans le cadre du projet de travaux de rénovation énergétique du gymnase GOSSART, et notamment le lot 3 charpente bois, isolation, couverture, bardages attribué à l'entreprise DELAUBERT (14650 Carpiquet).

L'entreprise DELAUBERT a acté sa renonciation au marché public lot 3 et formalisé cette décision au moyen d'un courrier RAR en date du 14 décembre 2021. La commune souhaite relancer ce lot en intégrant de nouvelles caractéristiques techniques, par conséquent, il est nécessaire pour la commune d'officialiser la fin de cet engagement contractuel.

En application du parallélisme des formes, la décision de résiliation conventionnelle doit être prise dans les mêmes conditions et donc par la même instance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **VALIDE** la résiliation, par l'entreprise Delaubert, du lot n° 3 pour la rénovation du gymnase Gossart,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

